

Les Recommandations du Jury d'Honneur de la 14^e Edition de l'EID

Composition du Jury d'Honneur

M. Modibo KEITA **Président**
Ancien Premier Ministre

Mme Amsatou SOW SIDIBE **Rapporteur**
Directrice de l'Institut des Droits de l'Homme et de la Paix
UCAD - Dakar - Sénégal

M. Abraham BENGALY
Secrétaire général adjoint de l'Association malienne des droits de l'Homme
AMDH - Bamako - Mali

Mme Catherine CHOQUET
Responsable du Groupe de travail Questions internationales
Ligue des droits de l'Homme et du citoyen (LDH France)

M. Urbain DEMBELE
Représentant de l'Eglise catholique - Bamako - Mali

Me Issiaka SANOGO
Représentant du Bâtonnier de l'Ordre des avocats du Mali - Bamako - Mali

M. El Hadj THIAM
Représentant de l'AMUPI - Bamako - Mali

M. Alioune TINE
RADDHO - Dakar - Sénégal

M. Hamidou TRAORE
Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur - Paris - France

Membres suppléants

Monsieur Mamadou CAMARA,
Président de l'Association des Maliens de Côte d'Ivoire

Mme Laurence NDADAYE
Fondation Melchior NDADAYE - Bujumbura - Burundi

Mme Khadidja TOURE
Projet PRIMA - Genève - Suisse
Ancienne parlementaire tchadienne

**Monsieur le Premier Ministre,
Madame et Messieurs les Présidents des Institutions de la République,
Madame le Médiateur de la République,
Mesdames et Messieurs les représentants des corps constitués,
Excellences, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames, Messieurs les Interpellants,
Mesdames, Messieurs,**

Le Jury d'honneur se félicite de la décision prise par Son Excellence, M. Amadou Toumani Touré, Président de la République, d'honorer à titre posthume Mme Gerti Hesselting, en l'élevant au rang de Chevalier de l'Ordre national du Mali. Il remercie Son Excellence Monsieur le Premier Ministre d'avoir bien voulu remettre cette décoration à son époux M. Gérard Schuijt.

Le Jury d'honneur tient à son tour à saluer la mémoire de cette inlassable militante des droits de l'Homme, amie du Mali.

Le Jury d'honneur salue à nouveau l'engagement de Son Excellence, M. Amadou Toumani Touré, Président de la République du Mali, et celui du gouvernement du Mali pour la tenue de cette 14^e édition de l'EID.

Le Jury d'honneur salue les efforts du gouvernement malien en matière de bonne gouvernance et de promotion des droits humains. Il rappelle que l'Etat est, en principe, le principal acteur de la réalisation des droits de l'Homme, droits exigibles et inaliénables.

Le Jury d'honneur félicite les associations et organisations qui ont présenté de riches contributions en début de session, mais regrette que certaines organisations n'aient pas été présentes telles les associations de migrants maliens expulsés et les organisations de promotion des droits humains fondamentaux des femmes.

L'année 2009 coïncide avec le 30^e anniversaire de la CEDAW, Convention internationale des Nations unies contre l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le Jury recommande à nouveau une plus grande implication de l'ensemble des organisations de défense et de promotion des droits, au processus entier de préparation et de tenue de l'EID.

Les observations et recommandations du Jury d'honneur portent sur un certain nombre de points.

I. Sur l'Espace d'interpellation démocratique - EID

Le Jury d'honneur tient à adresser ses très sincères remerciements à Monsieur le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, aux membres de son cabinet et à la Commission nationale d'organisation de l'EID pour l'accueil réservé au Jury d'honneur chaque année.

Le Jury d'honneur regrette que sur les 68 interpellations reçues, seules les "19 interpellations lues" et les "22 interpellations classées pour suite à donner" lui aient été transmises, sans qu'il ait pu prendre connaissance des "interpellations rejetées".

Le Jury d'honneur regrette de n'avoir pas eu les moyens de se réunir avant la tenue de l'EID afin de mieux préparer les travaux.

Le Jury d'honneur félicite les départements ministériels qui ont répondu aux interpellations en proposant, dans certains cas, des solutions. Il souhaite que les engagements pris soient respectés et appliqués dans les meilleurs délais. C'est pourquoi il regrette que des interpellations déjà présentées à des sessions précédentes réapparaissent à nouveau et semblent donc être restées sans réponse, ainsi que le constate d'ailleurs le rapport, en date du 18 novembre 2009, de la Commission nationale d'évaluation de la 13^e édition de l'EID.

Le Jury d'honneur salue le courage et la persévérance du peuple malien pour l'organisation et la tenue régulière de l'EID, exercice démocratique unique au monde. Il se félicite que des initiatives aient été prises à l'intérieur du pays pour organiser des sessions locales de l'EID.

Le Jury d'honneur réitère sa proposition de confier à une structure indépendante l'organisation de l'EID, espace dont la mission fondamentale est la promotion et la protection des droits de l'Homme au Mali.

II. Quelques considérations générales

Le Jury d'honneur salue les efforts consentis par le gouvernement pour la tenue des Etats généraux sur la corruption et la délinquance financière; le Jury d'honneur recommande que les résolutions issues de cette rencontre soient mises en oeuvre par le gouvernement avec l'implication des organisations de la société civile.

Le Jury d'honneur recommande au gouvernement d'exiger le strict respect par les compagnies internationales des mesures visant à la protection des droits et à la sécurité des travailleurs et celles des populations vivant dans les zones d'exploitation, notamment le droit à la santé et à un environnement sain.

Souhaitant que les populations du Mali connaissent de meilleures conditions de vie, le Jury d'honneur recommande au gouvernement de poursuivre les négociations avec les pays du Nord afin que soient renforcés les appuis financiers dans le cadre de l'aide publique au développement (APD), sans que ceux-ci ne soient confondus avec les fonds affectés à l'application des décisions qui seront issues du Sommet de Copenhague.

Le Jury d'honneur invite les autorités maliennes à jouer un rôle actif, visant à l'obtention d'une solution pacifique et démocratique dans les conflits en cours dans la sous-région.

III. Du Code des personnes et de la famille

Constatant les vives tensions engendrées par le Code des personnes et de la famille, le Jury d'honneur invite le gouvernement à poursuivre le dialogue social en vue de l'élaboration d'un code consensuel.

IV. Des droits des enfants

Considérant l'accroissement important de la mendicité des enfants et des conséquences qui en découlent, notamment l'exploitation des enfants à des fins économiques, la traite d'êtres humains, la prostitution,

Le Jury d'honneur recommande au gouvernement de redoubler d'efforts en matière de protection des enfants, en particulier contre les travaux dangereux nuisibles à leur santé et compromettant leur éducation et leur développement.

V. Du foncier et de l'urbanisation

Constatant l'évolution fulgurante de l'urbanisation du Mali, et en particulier dans les centres urbains,

Considérant la pratique grandissante de la spéculation foncière au Mali et en particulier dans le district de Bamako,

Le Jury d'honneur recommande au gouvernement du Mali de prendre les dispositions utiles pour rétablir les citoyens dans leurs droits, leur rappeler les délais de mise en valeur des parcelles à usage d'habitation.

Le Jury d'honneur rappelle que le titre foncier est inaliénable et inattaquable, sauf inscription de faux et cession légale.

VI. De la sécurité routière

Considérant les communications et interpellations réitérées concernant les questions liées à la sécurité routière, le Jury d'honneur invite le gouvernement à prendre des mesures incitatives et disciplinaires visant à faire connaître et appliquer le code de la route.

Il appelle à sensibiliser et responsabiliser les populations sur les dangers de la route et à développer la formation aux premiers secours et aux gestes qui sauvent des vies.

VII. De l'administration de la justice

Considérant qu'une bonne administration de la justice contribue à la lutte contre l'impunité et au renforcement de la paix sociale,

le Jury d'honneur recommande au gouvernement de veiller au respect et à l'exécution régulière et diligente des décisions judiciaires définitives afin de rétablir les justiciables dans leurs droits, dans un délai raisonnable.

Le Jury d'honneur rappelle que le principe de continuité du service public est fondamental dans l'exécution des décisions.

Le Jury d'honneur demande que des mesures soient prises pour réparer les dommages causés aux individus et aux populations suite à l'exécution de certaines décisions administratives.

Le Jury d'honneur demande que soient diligentées des procédures d'enquêtes judiciaires pour le rétablissement des faits en cas de violation des droits humains et en particulier d'atteintes à la vie et à l'intégrité corporelle.

Le Jury d'honneur demande que l'Etat apporte son soutien matériel et moral aux familles en détresse, en particulier aux héritiers Togola.

VIII. De l'environnement et du développement humain durable au Mali

Considérant que le droit à un environnement sain est un droit fondamental consacré par la Constitution du 25 février 1992,

le Jury d'honneur recommande au gouvernement du Mali de prendre les mesures adéquates de protection de l'environnement contre les dépôts d'ordures et les déchets dangereux, nuisibles à la santé humaine.

Le Jury d'honneur appelle à prendre des mesures permettant que l'eau et l'énergie, besoins de première nécessité des populations et facteurs de développement, soient accessibles à tous.

Le Jury d'honneur demande que des campagnes d'éducation soient conduites en impliquant pleinement la société civile, en vue de l'assainissement et de la protection de l'environnement.

Le Jury d'honneur appelle à mieux reconnaître la contribution des organisations de la société civile en général et en particulier des organisations de défense des droits humains.

IX. De l'éducation et de la formation professionnelle

Considérant que le droit à l'éducation est un droit fondamental pour tous, le Jury d'honneur est préoccupé par la récurrence des crises scolaires et universitaires.

Le Jury d'honneur invite le gouvernement à prendre toutes les dispositions nécessaires pour que l'espace scolaire reste un lieu d'éducation et d'apprentissage.

Il souhaite que la procédure de délivrance des diplômes se réalise dans des délais plus raisonnables afin de permettre aux bénéficiaires de s'en prévaloir plus rapidement.

X. De l'emploi et de la Sécurité sociale

Considérant les enjeux économiques et humains liés à l'emploi: la précarité, le chômage, les licenciements abusifs, les conséquences néfastes des politiques d'ajustement structurel,

le Jury d'honneur recommande au gouvernement de prendre des mesures et renforcer les programmes en cours visant à favoriser l'égalité des chances, l'accès à l'emploi des jeunes et des handicapés.

Le Jury d'honneur demande que le problème des déflatés n'ayant pas perçu l'intégralité de leur indemnisation de licenciement soit résolu avec diligence.

XI. Des centres de détention et maisons d'arrêt

Considérant les problèmes relatifs au surpeuplement carcéral et l'accroissement du taux de la détention provisoire,

Prenant en compte les conditions difficiles de détention,

Le Jury d'honneur recommande au gouvernement de prendre des mesures pour désengorger les centres de détention et améliorer les conditions de détention.

Le Jury d'honneur renouvelle sa recommandation relative à la mise en place d'un Observatoire des lieux de détention.

XII. De l'émigration

Considérant l'article 13-2 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, DUDH, qui déclare que "toute personne a le droit de quitter son pays",
Constatant les multiples cas de violations des droits humains fondamentaux des migrants,

Le Jury d'honneur demande que des mesures soient prises pour éviter les expulsions massives et humiliantes des migrants.

Le Jury d'honneur demande que le gouvernement du Mali obtienne de ses partenaires, en particulier du Nord, la ratification de la Convention internationale de protection des droits des travailleurs migrants, convention d'ores et déjà ratifiée par le Mali.

Fait à Bamako, le 10 décembre 2009
Le Jury d'Honneur